Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 2026-69
ID : 022-242200715-20260416-69_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
39	1

Date de la convocation
8 avril 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 17 avril 2026

et publication le 17 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Guillaume Le Caroff de Rostrenen, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Jérémy Quéméner – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Christophe De Quelen – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Stéphanie Dousselin – Evelyne Minier – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Pascal Olivier – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Clément Sauzay – Annie Lucas – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Jean-Pierre Mougeot – Stéphanie Verger – Christelle Sérandour – Hélène Latimier – Damien Loseille -Pierre-Yves Daniel – Hermine Le Garlantezec

Monsieur Jérôme Lejart excusé donne pouvoir à Madame Evelyne Minier

Secrétaire de séance Julie Cloarec

Délibération 69.2026 Election des Vice-Présidents et Conseillers délégués membres du bureau

Par un arrêt du 3 juin 2009 (M.L et autres, n° 319101), le Conseil d'Etat indique que l'élection des Vice-présidents d'EPCI se déroule toujours selon le scrutin uninominal à trois tours, Vice-président par Vice-président, quelle que soit l'importance de la population de l'établissement considéré.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Le Conseil d'Etat a rappelé dans un arrêt du 23 janvier 1984, *El. du maire et des adjoints de Chapdeuil*, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat aux deux premiers tours pour l'être au troisième.

Par ailleurs, l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), introduit par la loi du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives dans le CGCT, n'est pas transposable : *« les modalités de désignation des délégués définies par l'article L.5211-7 pour les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomération, et par l'article L.5215-10 pour les Communautés Urbaines, ne permettent pas d'assurer la parité entre hommes et femmes et rendent en conséquence impossible l'application de l'article L.2122-7-2 ».*

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'élire, selon les modalités susvisées, les Vice-présidents de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260416-69_2026-DE

- de préciser que l'entrée en fonction des Vice-présidents intervient dès leur élection par arrêté de délégation.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2025 constatant la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh par la modification de la liste des compétences obligatoires, la redéfinition des compétences supplémentaires et facultatives ;

Vu la délibération n°2-2026 de ce jour fixant le nombre de vice-président au sein de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-président·e·s annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-président·e·s doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROCLAME Monsieur Jérôme Lejart, conseiller communautaire, élu 1er vice-président et le déclare installé,

PROCLAME Monsieur Guillaume Robic, conseiller communautaire, élu 2ème vice-président et le déclare installé,

PROCLAME Madame Catherine Boudiaf, conseillère communautaire, élu 3ème vice-présidente et le déclare installée,

PROCLAME Monsieur Fabrice Even, conseiller communautaire, élu 4ème vice-président et le déclare installé,

PROCLAME Madame Rollande Le Borgne, conseillère communautaire, élu 5ème vice-présidente et le déclare installée,

PROCLAME Monsieur Raoul Riou, conseiller communautaire, élu 6ème vice-président et le déclare installé,

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 2026-69
ID : 022-242200715-20260416-69_2026-DE

PROCLAME Madame Julie Cloarec, conseillère communautaire, élu 7ème vice-présidente et le déclare installée,

PROCLAME Monsieur Pierre-Yves Daniel, conseiller communautaire, élu 8ème vice-président et le déclare installé,

PROCLAME Madame Magalie Corgniec, conseillère communautaire, élu 9ème vice-président et le déclare installé,

PROCLAME Monsieur Guy Douchez, conseiller communautaire, élu 10ème vice-président et le déclare installé,

PROCLAME Monsieur Clément Sauzay, 1er conseiller délégué et le déclare installé,

PROCLAME Monsieur Georges Galardon, 2ème conseiller délégué et le déclare installé,

PROCLAME Madame Eléonore Kogler, 3ème conseillère déléguée et le déclare installée,

PROCLAME Monsieur Philippe Le Joncour, 4ème conseiller délégué et le déclare installé,

PROCLAME Monsieur Bernard Trubuilt, 5ème conseiller délégué et le déclare installé,

PROCLAME Madame Marie-Hélène Bernard, 6ème conseillère déléguée et le déclare installée,

PROCLAME Monsieur Christophe de Quélen, 7ème conseiller délégué et le déclare installé.

Madame Julie Cloarec

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260416-69_2026-DE

DÉPARTEMENT
Des Côtes d'Armor (22)

ARRONDISSEMENT
De Guingamp

Effectif légal
du conseil communautaire
40
Quarante

Nombre de conseillers en exercice
40
Quarante

DESIGNATION DE L'EPCI OU DU SYNDICAT M

Élection des membres du Bureau de l'EPCI ou du Syndicat Mixte

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois d'Avril, à18 heure 00 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Kreiz Breiz.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Raoul Riou	Sandra Le Nouvel	Michel Ollivier
Bernard Trubuilt	Eléonore Kogler	Pascal Le Gall
Evelyne Minier	Jérémy Quéméner	Philippe Le Joncour
Geneviève Pinto	Christophe De Quelen	Rollande le Borgne
Raymond Barré	Valérie Glou	Pierre-Yves Daniel
Christel Guillerm	Marie-Hélène Bernard	Gilles Le Gall
Magalie Corgniec	Stéphanie Dousselin	Pascal Olivier
Clément Sauzay	Annie Lucas	Guillaume Robic
Guy Bouchez	Julie Cloarec	Véronique Loriot Le Guillou
Jean-Pierre Mougeot	Stéphanie Verger	Christelle Sérandour
Jacques Troël	Catherine Boudiaf	Valérie Le Bonniec
Alexandre Petit	Hélène Latimier	Georges Galardon
Fabrice Even	Damien Loseille	

Absents :

Monsieur Jérôme Lejart excusé donne Pouvoir à Madame Evelyne Minier

Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Hermine Le Garlantezec est arrivée avant l'élection du premier vice-président

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de M Jean-Pierre Mougeot, conseiller communautaire le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Julie Cloarec a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 38 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie[1].

[1] Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260416-69_2026-DE

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Messieurs Clément SAUZAY et Jérémy QUEMENER

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 39
f. Majorité absolue [2] 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sandra Le Nouvel.....	39	Trente-neuf .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

Madame Sandra Le Nouvel a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Madame Sandra Le Nouvel élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de 12 (douze) vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 10 (dix) le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à 7 (sept).

Arrivé de Hermine LE GARLANTEC

[2] La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260416-69_2026-DE

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 37
f. Majorité absolue [4] 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jérôme Lejart	37	Trente sept

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M Jérôme Lejart a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 37
f. Majorité absolue [4] 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guillaume Robic	37	Trente-Sept

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M Guillaume Robic a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 36
f. Majorité absolue [4] 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Catherine Boudiaf	36	Trente-six

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Madame Catherine Boudiaf a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260416-69_2026-DE

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 37
f. Majorité absolue [4] 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Fabrice Even	37	Trente-sept.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Fabrice Even a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 39
f. Majorité absolue [4] 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rollande Le Borgne.....	39	Trente-neuf .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Madame Rollande Le Borgne a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 34
f. Majorité absolue [4] 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Raoul Riou.....	34	Trente-Quatre .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260416-69_2026-DE

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. Raoul Riou a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 36
f. Majorité absolue [4] 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Julie Cloarec	36	Trente-six

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Madame Julie Cloarec a été proclamée septième vice-présidente et immédiatement installée.

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 35
f. Majorité absolue [4] 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre-Yves Daniel	35	Trente-cinq

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Monsieur Pierre-Yves Daniel a été proclamée huitième vice-présidente et immédiatement installée.

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 34
f. Majorité absolue [4] 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Magalie Corgniec	34	Trente-quatre

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260416-69_2026-DE

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Madame Magalie Corgniec a été proclamée neuvième vice-présidente et immédiatement installée.

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 29
f. Majorité absolue [4] 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy Bouchez	29	Vingt-neuf

3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Monsieur Guy Bouchez a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

3.11. Élection du 1er Conseiller Délégué

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 38
f. Majorité absolue [4] 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Clément Sauzay	38	Trente-huit

3.11.4. Proclamation de l'élection du 1er Conseiller délégué

Monsieur Clément Sauzay a été proclamé 1er Conseiller délégué et immédiatement installé.

3.12. Élection du 2ème conseiller délégué

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 32
f. Majorité absolue [4] 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Georges Galardon	32	Trente-deux

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260416-69_2026-DE

3.12.4. Proclamation de l'élection du deuxième Conseiller délégué

Monsieur Georges Galardon a été proclamé deuxième Conseiller délégué et immédiatement installé.

3.13. Élection du 3ème Conseiller délégué

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d 39
f. Majorité absolue [4] 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Eléonore Kogler	39	Trente-neuf

3.13.4. Proclamation de l'élection du troisième conseiller délégué

Madame Eléonore Kogler a été proclamée troisième conseillère déléguée et immédiatement installée.

3.14. Élection du quatrième Conseiller délégué

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 33
f. Majorité absolue [4] 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe Le Joncour	33	Trente-trois

3.14.4. Proclamation de l'élection du quatrième conseiller délégué

Monsieur Philippe Le Joncour a été proclamé quatrième conseiller délégué et immédiatement installé.

3.15. Élection du cinquième conseiller délégué

3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 35
f. Majorité absolue [4] 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bernard Trubuilt	35	Trente-cinq

3.15.4. Proclamation de l'élection du quinzième vice-président

Monsieur Bernard Trubuilt a été proclamé cinquième Conseiller délégué et immédiatement installée.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260416-69_2026-DE

3.16. Élection du sixième conseiller délégué

3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 35
f. Majorité absolue [4] 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Hélène Bernard	35	Trente-cinq.....
.....	.....	.....

3.15.4. Proclamation de l'élection du quinzième vice-président

Madame Marie-Hélène a été proclamée sixième Conseillère déléguée et immédiatement installée.

3.15. Élection du septième conseiller délégué

3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 35
f. Majorité absolue [4] 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe De Quélen.....	35	Trent-cinq.....
.....	.....	.....

3.15.4. Proclamation de l'élection du quinzième vice-président

Monsieur Christophe de Quélen a été proclamé septième Conseiller délégué et immédiatement installé.

▫

4. Observations et réclamations [3]

.....

.....

.....

.....

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 16 avril 2026, à 20 heures 30 minutes, en double exemplaire [4] a été, après lecture, signé par la présidente, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et la secrétaire.

La présidente

Sandra LE NOUVEL

Le conseiller communautaire le plus âgé,

Jean-Pierre MOUGEOT

Le secrétaire,

Julie CLOAREC

Les assesseurs,

Clément SAUZAY

Jérémy QUEMENER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ-BREIZH
Cité Administrative
6 rue Joseph Pennec
22110 ROSTRENEN
Tél. : 02 96 29 18 18 / Mail : accueil@cckb.bzh

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU KREIZ-BREIZH
CCKB
6, rue Joseph Pennec
22110 ROSTRENEN
☎ : 02 96 29 18 18

[3] Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

[4] Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI ou syndicat avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.